

PROCES-VERBAL
REUNION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU C.C.A.S.
DU 29 MARS 2023 à 18h30

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf mars à 18h30, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Grabels, dûment convoqués, se sont réunis à la Mairie de Grabels sous la présidence de Monsieur René REVOL, Président du C.C.A.S.

Nombre de membres en exercice : 15

I. OUVERTURE DE SEANCE

La séance est ouverte à 18h30.

II. APPEL NOMINATIF DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Il est procédé à l'appel nominatif des membres par Madame la Vice-Présidente.

Présent(s) : 13

- René REVOL, Maire de Grabels, Président du CCAS,
- Nathalie VERDIER, Adjointe aux solidarités, Vice-présidente du CCAS, (retard, arrive à 19h)
- Marie-Annick ALEXANDRE, représentant l'association La Dentellière,
- Nicole ANSIDEI, Conseillère Municipale, membre de l'opposition,
- Harmonie DUMON, personne qualifiée
- Jacqueline DURRIEU, représentant l'association Lous Saussaires,
- Franck FIANDINO, Adjoint aux finances,
- Claude FONTAINE, personne qualifiée,
- Pascal HEYMES, Conseiller Municipal, membre de l'opposition,
- Christine MAJOREL, Conseillère municipale déléguée aux personnes âgées et aux personnes en situation de handicap,
- Najat MOGHEL, Conseillère Municipale déléguée au logement,
- Jacqueline NICOLE, représentant l'UDAF,
- Laurence RICHARD, représentant l'association Gutenberg-Grabels

Absent(s) : 1

- Maryse PREUMONT, représentant La Croix Rouge Française.

Procuration(s) : 1

- Jean-Loup RICHE, Conseiller Municipal délégué à l'emploi et à l'insertion professionnelle, pouvoir à Nathalie VERDIER.

Marie COUDRAY-COUDER, directrice du CCAS, est secrétaire de séance.

III. APPROBATION DU PV du 08 février 2023 – 18h30

M. le président soumet au vote le procès-verbal du Conseil d'Administration du 08 février 2023.

Vote :

Adopté à l'unanimité

IV. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE

Date de convocation : le 22 mars 2023 avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour :

➤ Affaires :

1. Compte de gestion 2022 - Budget général - Approbation
2. Compte administratif 2022 - Budget général - Approbation
3. Affectation des résultats de l'exercice 2022 - Budget général - Approbation
4. BP 2023 – Décision modificative N°1
5. Tableau des emplois - Modifications
6. Constitution d'un groupement de commande publique entre la Ville de Grabels et son CCAS pour la passation de marchés publics d'assurance
7. Constitution d'un groupement de commande publique entre la Ville de Grabels et son CCAS pour la location et la maintenance de photocopieurs

Monsieur le Président soumet au vote.

Vote :

Adopté à l'unanimité

V. INFORMATIONS GENERALES

Information par le Président

Monsieur le Président indique qu'il propose une séance commune entre Conseil Municipal et Conseil d'Administration, une fois par mandat, afin de présenter l'action sociale communale, réalisée par la Ville comme par le CCAS, les Conseils d'Administration du CCAS n'étant pas ouvert au public.

Monsieur le Président propose que cette séance soit fixée au 22 mai 2023.

La proposition est approuvée par le Conseil.

Café des Aidants

Mme la Vice-Présidente donne la parole à C. MAJOREL qui fait part des dernières informations relatives à la mise en œuvre du Café des Aidants :

Le Premier café des aidants aura lieu le 18 avril à 14h30 à l'espace jeune de la Valsière. Une réunion d'information a eu lieu le 4 avril. Monsieur le Président a indiqué que si le nombre de candidat nécessitait de partager le groupe en deux, les Cafés pourraient passer à une fréquence mensuelle.

Journée handicap

Cette année, les journées de sensibilisation au handicap, organisées par la municipalité en partenariat avec de nombreuses associations et l'aide des animateurs de Grabels, auront lieu le 14 avril pour les élèves de CM1 et CM2 de l'école Joseph Delteil et le 15 avril de 10 h à 12h pour le grand public. Tous les participants seront invités à un apéritif pour clôturer la matinée. Les manifestations auront lieu les

deux jours dans et autour la salle polyvalente. Petits et grands pourront réaliser des défis de mise en situation de handicap. Le but de ces journées « Ensemble avec nos différences » et de permettre les rencontres et de s'informer auprès des associations présentes sur différentes formes de handicap visibles ou invisible, de mieux nous comprendre et vivre ensemble. Des affiches ont été diffusées dans Grabels et des flyers d'information ont été distribués aux enfants des écoles

Pour information, le forum du devenir adulte, organisé par UNAPEI, aura lieu le 18 avril de 10H à 16H à la salle polyvalente de Grabels. C'est une journée inter associative qui a pour but d'aider les jeunes en institut médico-éducatif ou en famille à s'intégrer dans la vie ; hébergement, travail, vie affective, sport, quotidienneté, accès à l'emploi...

Journée Droits des femmes

Madame la Vice-Présidente fait un retour sur la journée internationale des femmes du 8 mars 2023, qui a commencé la veille au soir par la projection du film « Louise Wimmer » de Cyril Mennegu, proposé par l'association Agnès McLaren, dans la salle de la Gerbe.

La journée du 8 mars, s'est déroulée sur le thème « Femmes d'ici et d'ailleurs », avec l'intervention de plusieurs associations qui ont proposé différents ateliers. Ces ateliers ont rencontré un grand succès auprès des enfants de Grabels. On note toutefois moins de participation des autres catégories de la population de Grabels, ce qui est assez dommage.

En revanche le concert de la soirée du 8 mars animé par le trio « El Soltani », mêlant musique et danse iraniennes, a rencontré un franc succès avec une forte participation dans la salle de la Gerbe.

VI. AFFAIRES

AFFAIRE N°1 FINANCES – Compte de gestion 2022 – Budget général - Approbation

Monsieur le Président donne la parole à Madame la Vice-Présidente qui présente :

Avant le 30 juin de l'année suivant l'exercice considéré et conformément aux dispositions de l'article L1612-12 du code général des collectivités territoriales, l'arrêt des comptes de la collectivité est constitué par le vote du Compte Administratif dressé par le Monsieur le Président et du Compte de Gestion établi par le comptable de la collectivité. Par ailleurs, l'article L 2121-31 du même code spécifie que cette compétence relève de l'assemblée délibérante, qui entend, débat et arrête les documents qui lui sont présentés.

Le compte de gestion est dressé pour l'exercice 2022 par Monsieur le Responsable du Service de Gestion Comptable de Montpellier Métropole.

Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Le Compte de Gestion du Budget Général du CCAS, pour l'exercice 2022, dont le document est joint en annexe, peut se résumer comme suit :

Section d'investissement :

-	résultat de clôture 2021	- 27.69 €
-	résultat reporté 2021	- 27.69 €
-	résultat de l'exercice 2022	12 974.47 €
-	résultat de clôture 2022	12 946.48 €

Section de fonctionnement

-	résultat de clôture 2021	32 096.10 €
-	part affectée à l'investissement	29 331.10 €
-	résultat reporté	2 765.00 €
-	résultat de l'exercice 2022	56 283.96 €
-	résultat de clôture 2022	59 048.96 €

Il est demandé au conseil d'administration :

- ✓ D'approuver le compte de gestion de Monsieur le Responsable du Service de Gestion Comptable de Montpellier Métropole pour l'exercice 2022 du budget principal, dont les écritures sont conformes au compte administratif du C.C.A.S. pour le même exercice ;
- ✓ De dire que le compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part ;
- ✓ De charger Monsieur le Président de transmettre la délibération à Monsieur le Responsable du Service de Gestion Comptable de Montpellier Métropole et à Monsieur le Préfet.

DEBAT

Monsieur le Président donne la parole à l'assemblée, en proposant de traiter les deux premières affaires conjointement, avec vote séparé.

P. HEYMES signale avoir remarqué plusieurs choses dans le compte administratif par rapport à prévisions faites en 2022 : des recettes supplémentaires, en particulier les concessions recettes plus importantes que prévu, des dépenses majoritairement consacrées au paiement des salaires du personnel et une baisse des aides financières accordées par le CCAS

Il questionne sur une éventuelle nouvelle orientation politique donnée au CCAS, choix de tout centrer sur l'intervention humaine par le biais du personnel, et de ne pas poursuivre les choix annoncés sur des investissements.

Madame La Vice-Présidente apporte les réponses suivantes : il y a nécessité d'être une équipe pour mener des projets. De plus, des actions de formation complémentaire, organisées par la directrice, sont des investissements pour développer la professionnalisation de l'équipe. Par ailleurs, tel que présenté dans le Rapport d'activité du CCAS, l'accueil a augmenté de 43 % en 2021 et 2022, le traitement des demandes et la réponse à apporter aux situations complexes également.

Elle informe également, que l'investissement concernant l'ABS qui n'a pas pu être réalisé en 2022 aura bien lieu en 2023. Le choix d'un prestataire étant à l'étude pour être décidé d'ici le mois de juin, l'ABS sera lancé dès le début juillet. Elle précise que les données actualisées que fournira cet ABS sont un réel investissement, dans la mesure où il permettra à l'équipe de direction du CCAS de mettre en place un suivi de l'évolution démographique et des besoins des grabellois.es, grâce à une meilleure performance et maîtrise des outils informatiques.

Monsieur le Président rappelle les résultats de l'audit réalisé en 2020-2021 qui préconisait l'embauche d'une assistante sociale. Ce recrutement permet de mobiliser directement des financements institutionnels qui ne pouvaient l'être précédemment que grâce à des intermédiaires, ce qui en ralentissait l'obtention. Mécaniquement, l'attribution d'aides financières du CCAS a diminué. La présentation qui sera faite en fin de Conseil sur les attributions en 2023 montrera que le CCAS est sollicité, en ce début d'année, au-delà des aides de droit commun, avec l'augmentation des prix de l'énergie.

Le BP 2023 prévoit des achats supplémentaires de produits destinés à l'épicerie sociale. L'inflation sur les produits alimentaires pèse déjà beaucoup sur le panier des ménages modestes. Le volume de fréquentation maximum sera bientôt atteint.

En parallèle, cette embauche a permis de faire face à l'augmentation de la fréquentation du CCAS de + 43 % entre 2021 et 2022. L'afflux de demandes liées au logement s'est accru également et demande une grande capacité d'adaptation à l'agent qui a en charge ce suivi.

Monsieur le Président soumet au vote.

Vote :

Adopté à l'unanimité

AFFAIRE N°2 FINANCES – Compte administratif – Budget général - Approbation

Sur proposition de Monsieur le Président, Madame Nathalie VERDIER, Vice-Présidente, expose :

Avant le 30 juin de l'année suivant l'exercice considéré et conformément aux dispositions de l'article L 1612-12 du code général des collectivités territoriales, l'arrêt des comptes de la collectivité est constitué par le vote du Compte Administratif dressé par le Monsieur le Président et du Compte de Gestion établi par le comptable de la collectivité. Par ailleurs, l'article L 2121-31 du même code spécifie que cette compétence relève de l'assemblée délibérante, qui entend, débat et arrête les documents qui lui sont présentés.

Le Compte Administratif du Budget Général du CCAS, dont le document est joint en annexe, peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Réalisations de l'exercice	278 030.36€	334 314.32€	22 075.95€	35 050.12€
Résultats de l'exercice 2022		56 283.96€		12 974.17€
Résultat Reporté de 2021		2 765.00€		
Résultat de clôture		59 048.96€	27.69€	
Restes à réaliser				
Résultats cumulés	278 030.36€	337 079.32€	22 103.64€	35 050.12€

Monsieur le Président ne prend pas part au vote, transmet la présidence de séance à Madame la Vice-Présidente et quitte la salle.

Il est au proposé au Conseil d'administration :

- ✓ De prendre acte de la présentation du Compte Administratif du Budget Général du CCAS pour l'exercice 2022 ;
- ✓ De constater les identités de valeurs avec le compte de gestion établi par le Service de gestion comptable Métropole ;
- ✓ De reconnaître la sincérité des restes à réaliser ;
- ✓ D'arrêter les résultats de l'exercice 2022 ainsi présentés pour le budget du CCAS de la commune de Grabels ;
- ✓ De charger Monsieur le Président de transmettre la délibération à Monsieur le Responsable du Service de Gestion Comptable de Montpellier Métropole et à Monsieur le Préfet.

DÉBAT

Monsieur le Président donne la parole à l'assemblée : voir débat de l'affaire précédente.

Monsieur le Président soumet au vote.

Vote :

Adopté à l'unanimité

AFFAIRE N°3 FINANCES – Affectation des résultats de l'exercice 2022 – Budget général - Approbation

Sur proposition de Monsieur le Président, Madame Nathalie VERDIER, Vice-Présidente, expose :

L'adoption du Compte Administratif fait apparaître les résultats de clôture suivants :

- section d'investissement :	12 946.48 €
- section de fonctionnement :	59 048.96 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par l'assemblée délibérante, soit en report pour incorporer une partie de ce résultat en section de fonctionnement, soit en réserve pour assurer le financement de la section d'investissement. Dans tous les cas, cette affectation doit permettre de couvrir le solde d'exécution de la section d'investissement et assurer l'équilibre réel du budget.

Il est proposé au Conseil d'Administration :

✓ D'affecter :

1- le résultat de fonctionnement :

- Report en section de fonctionnement (002) : 21 248.26 €,
- Affectation à la section d'investissement, en recette, au compte 1068 : 37 800.70 €.

2- le solde d'exécution de la section d'investissement à cette même section, en recettes, au compte 001 : 12 946.48 €.

✓ De charger Monsieur le Président de transmettre la délibération à Monsieur le Responsable du Service de Gestion Comptable de Montpellier Métropole et à Monsieur le Préfet.

DÉBAT

Monsieur le Président donne la parole à l'assemblée :

P. HEYMES demande si l'affectation en majeure partie en investissements anticipe des dépenses d'investissement plus importantes.

Madame la Vice-Présidente précise que l'investissement 2023 sera axé sur l'Analyse des Besoins Sociaux – fourchette financière 25 à 30 K € - et la finalisation de l'outil de travail : logiciel métier et changement des ordinateurs.

Monsieur le Président indique qu'il faudra réfléchir à l'investissement dans des locaux d'accueil avec la municipalité dans le quartier de Gimel et précise que l'ABS permettra d'identifier tous les besoins sociaux, au travers de moments de concertation avec les administrateurs, les élus, les partenaires, les habitants etc., dans une démarche d'aller vers et d'un travail de terrain.

Monsieur le Président soumet au vote.

Vote :

Adopté à l'unanimité

AFFAIRE N°4 FINANCES – BP 2023 – DECISION MODIFICATIVE N° 1

Monsieur le Président donne la parole à Madame Nathalie VERDIER, Vice-Présidente :

À la suite du calcul du résultat définitif de l'année 2022, il apparaît que le résultat inscrit au budget primitif 2023 qui était de 42 737.70€ est de 59 048.96€, résultat définitif.

Il convient donc d'affecter le surplus soit 16 311.26€.

- **FONCTIONNEMENT**

Sur la section de fonctionnement, il convient de reporter le résultat de 16 311.26€ sur le chapitre 002.

Afin d'équilibrer la section de fonctionnement, il convient d'effectuer un ajustement par une augmentation de 15.94€ au chapitre 66 - compte 661121 et 16 295.32, au chapitre 011 comptes 6064 et 6232.

- **INVESTISSEMENT**

Pour la section d'investissement, il convient de régulariser le chapitre 001 : 12 946.48€ en reportant le solde de la section.

Cette dernière est équilibrée en dépenses au chapitre 21 – compte 2131 : 10 000€ et compte 2128 : 2 946.48€.

Il est proposé au Conseil d'Administration :

- ✓ D'approuver la décision modificative N°1 pour l'exercice 2023.
- ✓ De charger Monsieur le Président de transmettre la délibération à Monsieur le Responsable du Service de Gestion Comptable de Montpellier Métropole et à Monsieur le Préfet.

DÉBAT

Monsieur le Président donne la parole à l'assemblée.

Personne ne demandant la parole, Monsieur le Président soumet au vote.

Vote :

Adopté à l'unanimité

AFFAIRE N°5 ADMINISTRATION GENERALE – Tableau des emplois – Modifications

Monsieur le Président donne la parole à Madame la Vice-Présidente :

Conformément à l'article L 313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque Collectivité sont créés et supprimés par l'organe délibérant.

Il appartient donc au Conseil d'Administration du CCAS de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Au vu du tableau des emplois adopté par le Conseil d'Administration du 30 septembre 2021 et considérant la nécessité de le mettre à jour, il convient de créer les postes suivants :

Créations :

- 1 poste d'agent de maîtrise principal de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} avril 2023.

Il est proposé au Conseil d'Administration :

- ✓ D'approuver les modifications du tableau des emplois telles que définies dans le tableau joint en annexe,
- ✓ De charger Monsieur le Président de transmettre la Délibération à Monsieur le Président du Centre de Gestion de l'Hérault et à Monsieur le Préfet de l'Hérault.

DÉBAT

Monsieur le Président donne la parole à l'assemblée.

Personne ne demandant la parole, Monsieur le Président soumet au vote.

Vote :

Adopté à l'unanimité

AFFAIRE N°6 ADMINISTRATION GENERALE – Constitution d'un groupement de commande publique entre la ville de Grabels et son CCAS pour la passation de marchés publics d'assurance

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Franck FIANDINO, adjoint aux finances de la commune, qui expose :

Dans le cadre du renouvellement des marchés publics d'assurance Ville et CCAS qui arriveront à échéance le 31 décembre 2023, il est proposé de constituer à nouveau un groupement de commandes publiques entre la ville de Grabels et son CCAS pour les marchés publics d'assurances 2024-2027.

Les marchés publics d'assurance en cours sont répartis en 7 lots désignés ci-après

<i>Lot</i>	<i>Désignation</i>
1	Dommages aux Biens
2	Responsabilité civile générale
3	Défense Pénale Agents et Elus
4	Flotte-automobiles et auto-missions
5	Individuelle accidents
6	Protection Juridique
7	Cyber risques

Le découpage en lot des prestations à remettre en concurrence sera réalisé dans les mêmes termes sous réserve que l'évolution des risques nécessite la création de nouveaux lots.

Il est rappelé que pour le risque statutaire, le CCAS de Grabels a adhéré au groupement de commandes initié par le Centre de Gestion de l'Hérault – délibération n° 04 du 24 février 2022.

La ville de Grabels sera désignée comme coordonnateur du groupement sans donner lieu à rémunération et prendra à sa charge l'intégralité des frais de consultation (coût de publication etc...). Chaque membre du groupement aura à sa charge le coût des prestations d'assurance à concurrence de leurs besoins propres.

La convention constitutive du groupement prendra effet à compter de sa signature jusqu'à l'expiration des nouveaux marchés, période de reconduction comprise.

Le projet de convention est joint à la présente note de synthèse.

Il est donc proposé au Conseil d'Administration :

- ✓ De constituer le groupement de commandes publiques pour la passation des marchés publics d'assurance entre la ville de Grabels et son CCAS ;
- ✓ D'autoriser Madame la Vice-Présidente à signer la convention correspondante.

DÉBAT

Monsieur le Président donne la parole à l'assemblée.

Personne ne demandant la parole, Monsieur le Président soumet au vote.

Vote :

Adopté à l'unanimité

AFFAIRE N°7 ADMINISTRATION GENERALE – Constitution d'un groupement de commande publique entre la ville de Grabels et son CCAS pour la location et la maintenance de photocopieurs

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Franck FIANDINO, adjoint aux finances de la commune, qui expose :

Le marché public relatif à la location et à la maintenance arrivera à échéance le 31 décembre 2023.

La ville de Grabels envisage de renouveler la constitution d'un groupement de commandes avec son CCAS afin de rationaliser ses achats, de générer des économies d'échelles et de mener concomitamment la procédure de consultation.

La ville de Grabels sera désignée comme coordonnateur du groupement sans donner lieu à rémunération et prendra à sa charge l'intégralité des frais de consultation (coût de publication etc...).

La convention constitutive du groupement prendra effet à compter de sa signature jusqu'à l'expiration du nouveau marché, période de reconduction comprise.

Le projet de convention est joint à la présente.

Il est donc proposé au Conseil d'Administration :

- ✓ De constituer le groupement de commandes publiques entre la ville de Grabels et son CCAS pour la passation du marché public relatif à la location et à la maintenance de photocopieurs ;
- ✓ D'autoriser Madame Nathalie VERDIER, Vice-Présidente, à signer la convention correspondante.
- ✓ De charger Monsieur le Président de transmettre la présente à Monsieur le service de gestion comptable de la métropole de Montpellier et à Monsieur le Préfet de l'Hérault.

DÉBAT

Monsieur le Président donne la parole à l'assemblée.

Personne ne demandant la parole, Monsieur le Président soumet au vote.

Vote :

Adopté à l'unanimité

VII. QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Président donne la parole à l'assemblée.

Personne ne demande la parole.

VIII. INFORMATIONS OBLIGATOIRES :**DECISIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Les décisions de la Commission Permanente sont présentées par Madame DUMON :

Date	Objet	Montant accordé	Nature de l'aide	Commentaire
13/02/2023	Dette locative	200,00 €	Subvention	Versement au(x) Bénéficiaire(s)
	Gaz	250,00 €	Subvention	Versement au(x) Bénéficiaire(s)
13/03/2023	Electricité	250,00 €	Subvention	Versement au Fournisseur
	Electricité	200,00 €	Subvention	Versement au Fournisseur
	Electricité	200,00 €	Prêt	Versement au Fournisseur
	Dette locative	150,00 €	Subvention	Versement au Bailleur
	Electricité	200,00 €	Subvention	Versement au Fournisseur
	Electricité	200,00 €	Prêt	Versement au Fournisseur
	Dette locative	150,00 €	Subvention	Versement au(x) Bénéficiaire(s)
	Frais administratifs	150,00 €	Subvention	Versement au(x) Bénéficiaire(s)

TOTAL	1 950,00 €
--------------	-------------------

Total Subventions	1 550,00 €
Total Prêts	400,00 €

DECISIONS DU PRESIDENT

Pas de Décision du Président depuis le dernier conseil d'administration.

DOMICILIATION

Nombre de domiciliations en cours au 28/02/2023 : 21

- 2 entrées et 0 sortie depuis 31/01/2023
- 6 femmes – 15 hommes.

La prochaine réunion du Conseil d'Administration est fixée au 22 mai 2023 à 18 h 30, et se tiendra conjointement avec le Conseil Municipal.